

Bordereau de signature

DEL2018_0250

Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	20/12/2018	☑ Visa
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	20/12/2018	™ Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-12-20)

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de SEINE ET MARNE DEL2018_

0 25 0

Arrondissement de **TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 17 DECEMBRE 2018, L'an deux mille dix-huit, le lundi dix-sept décembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 06 décembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

<u>PRÉSENTS</u>: M.VISKOVIC, M.TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M.DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M.MAYOULOU NIAMBA, M.BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme BEAUMEL, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, Mme JULIAN, M.ROSENMANN, Mme CAMARA, M.CALAMITA (arrivée à 19h49 avant le vote du point n°9), Mme DODOTE, Mme VICTOR, Mme PELLICIOLI, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. TATI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M.NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC, M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU (jusqu'au point n°8) M.DRAMÉ qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,

ABSENTS: M. NGUYEN, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DAGUILLANES.

Point 11: Modification du tableau des effectifs

- suite DEL2018_

portant Modification du tableau des effectifs (2)

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU, la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU, la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU, le tableau modifié des effectifs du personnel territorial de Noisiel annexé au budget 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

	Existant	Proposition		Effectif
Libellé du grade		Création	Suppression	total du grade
Attaché principal	3		-1	2
Attaché	13	+1		14
Adjoint administratif territorial	18	+1		19
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ere} classe	6		-1	5
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	23		-1	22
Adjoint technique principal de 2 ^{éme} classe	41		-1	40
Adjoint technique territorial à TC	90	+1		91
Adjoint technique territorial à TNC	7		-2	5
Adjoint d'animation à TC	22	+2		24

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2018 et suivants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Maire Mathieu VISKOVIC 20-8-10-10

Transmis au représentant de l'Etat le

Affiché en Mairie le 2 0 DEC. 2018 Publié au RAA le 2 0 DEC. 2018